

Consultation hybride (présentiel - distanciel) du conseil d'administration
du 12 mars 2024

Délibération n° 7 du 12/03/2024

Protocole transactionnel de résiliation anticipée d'une convention avec le bailleur social Marseille Habitat concernant des logements à la résidence les Petites Maries à Marseille

Délibération

Il est demandé aux administrateurs d'autoriser le directeur général du Crous à finaliser la rédaction et à signer le protocole transactionnel de résiliation anticipée de la convention en cours avec Marseille Habitat portant sur 10 logements situés au 8 rue des Petites Maries à Marseille. Le montant du plafond d'indemnisation versé par le Crous à Marseille Habitat s'élèvera à 124 502 €, correspondant au montant des provisions arrêtées dans les comptes du Crous pour la résolution du litige, suite à un incendie déclaré dans l'immeuble le 29 juillet 2022.

Vote

Ne prend pas part au vote : 1

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 25



Fabienne Blaise

Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
Région académique Provence Alpes Côte d'Azur